

Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 18 février 2025

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 21 janvier 2025, le point suivant :

Projet de reconversion du Fort d'Emines en centre de loisirs indoor et outdoor.

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre ff,
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

La Ville de Namur et la commune de La Bruyère ont récemment lancé une enquête publique concernant la reconversion du Fort d'Emines en un centre de loisirs indoor et outdoor. Ce projet, porté par la société Magellan Leisure, prévoit plusieurs aménagements, notamment des parcours d'accrobranches, des tyroliennes, un espace muséal, des escape games et des salles destinées aux événements privés ou professionnels.

Cette initiative, qui nécessite une dérogation au plan de secteur et un écart au schéma de développement communal, suscite à la fois des attentes en matière de dynamisation locale et des interrogations quant à son intégration dans l'environnement naturel et patrimonial du site.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. L'enquête publique se déroule du 4 au 18 février. L'avis est adressé aux propriétaires ou locataires du bien concerné. Combien de personnes ont reçu cet avis ? Estimez-vous que les nuisances éventuelles s'arrêtent au périmètre limité à 50 mètres du bien ou avez-vous plus largement communiqué ?
2. L'enquête étant clôturée ce 18 février, quelle est la position du Collège communal sur ce projet ? Un avis officiel sera-t-il formulé dans la foulée de l'enquête publique ?
3. Une étude d'impact environnemental et de mobilité a-t-elle été réalisée ? Quelles mesures sont envisagées pour garantir un accès fluide au site et éviter des nuisances pour les riverains ?

4. Comment la Ville entend-elle préserver l'équilibre entre la valorisation économique et touristique du site et la conservation de son patrimoine historique et écologique ?
5. Quelles seront les implications financières pour la Ville de Namur, notamment en termes d'infrastructures, d'entretien ou d'éventuelles subventions publiques ?

Je vous remercie pour les réponses.

Eliane TILLIEUX,
Conseillère communale



NAMUR
CAPITALE

Stéphanie Scailquin
Échevine

Madame Eliane Tillieux
Conseillère communale
Rue de la Jonquière, 20
5020 Malonne

De l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire
et de la Transition écologique

N°/Réf. : SSC/SD/20250220

Agent traitant : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Namur, le 20 février 2025

Objet : Question écrite : « Projet de reconversion du Fort d'Emines en centre de loisirs indoor et outdoor »

Madame la Conseillère,

Nous avons bien pris connaissance de vos questions relatives au projet de reconversion du Fort d'Emines.

Le projet de reconversion du Fort d'Emines vise à transformer cet ancien site militaire en un parc de loisirs indoor et outdoor. Le projet est porté par Magellan Leisure, une société belge et vise à sensibiliser les visiteurs à l'histoire et à la nature du site, tout en offrant des activités ludiques et éducatives.

On y retrouve des activités extérieures (parcours d'accrobranche et tyroliennes) et des activités intérieures (escape games, espace muséal dédié à l'histoire du fort et à son rôle militaire, salles de team building et d'anniversaire).

Concernant l'enquête publique, elle s'est déroulée du 4 au 18 février 2025. L'affichage a été réalisé le 28 janvier 2025. 21 réclamations ont été réceptionnées à ce jour (info à la date du 18/02). Elles concernent essentiellement : l'atteinte au patrimoine, la biodiversité, la mobilité, la gestion des déchets et la crainte de stationnement sauvage.

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), cinq panneaux d'affichage ont été placés sur le site et à proximité, sur les voiries avoisinantes. De plus, onze courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires des parcelles situées dans un rayon de 50 mètres. Un affichage aux valves communales a également été effectué.

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

Tél. 32(0)81 24 69 92

E-mail : stephanie.scailquin@ville.namur.be



NAMUR
CAPITALE

Stéphanie Scailquin
Échevine

Le projet présentant une portée qui dépasse strictement le périmètre du site, des mesures de publicité complémentaires ont été mises en œuvre. L'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique a ainsi été mis à disposition sur le site internet de la Ville. Par ailleurs, le projet a bénéficié d'une couverture médiatique.

Il convient également de noter que le site concerné s'étend sur deux communes. La commune de La Bruyère a donc, elle aussi, procédé à des mesures de publicité, dont les modalités exactes ne nous sont pas connues.

Quant à la position du Collège communal, l'autorité compétente pour ce projet est le Fonctionnaire délégué, ce dernier ayant sollicité l'avis du Collège de la Ville de Namur. L'enquête publique venant de se clôturer, le Collège ne s'est pas encore prononcé.

Votre troisième question porte sur l'étude d'impact et de mobilité du projet. La demande comporte bien une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le projet présente plusieurs impacts environnementaux qui nécessitent des mesures d'atténuation adaptées. Voici celles proposées par le demandeur :

- Le parking sera aménagé avec une surface perméable composée d'un mélange terre-pierre, favorisant l'infiltration des eaux pluviales et le maintien d'une couverture végétale.
 - La gestion des déchets fera l'objet d'un tri rigoureux, tant pour les déchets de chantier que pour ceux générés par les visiteurs, avec une évacuation vers des centres agréés afin d'assurer une gestion responsable.
 - La préservation de la biodiversité sera également une priorité, avec la conservation de la végétation existante, la limitation des défrichements et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les espèces invasives afin de protéger l'équilibre écologique du site. Des aménagements spécifiques seront prévus pour favoriser la faune locale, notamment des installations adaptées aux chauves-souris.
 - Concernant la gestion des eaux pluviales, un système durable basé sur des noues végétalisées et l'infiltration naturelle sera mis en place afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols.
- Enfin, la restauration du fort se fera dans le respect des normes de conservation patrimoniale, garantissant ainsi le maintien de son intégrité architecturale et historique.

Le projet ne comporte pas d'étude de mobilité.

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

Tél. 32(0)81 24 69 92
E-mail : stephanie.scailquin@ville.namur.be



**NAMUR
CAPITALE**

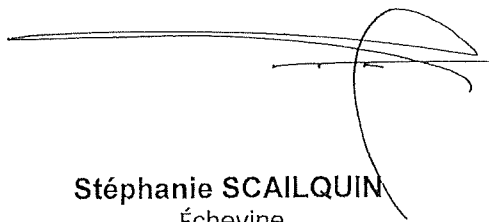
Stéphanie Scailquin
Échevine

Concilier la valorisation et la protection du patrimoine requiert une approche équilibrée qui intègre la préservation historique et le développement durable. Il est essentiel de respecter l'intégrité des structures existantes tout en les adaptant à de nouveaux usages, favorisant ainsi leur utilité contemporaine.

Il n'y a, enfin, pas d'implication financière pour la Ville. Le site demeure entièrement privé et ne bénéficie pas de subside de la Ville.

Le projet, s'il se réalise, générera des emplois locaux dans les domaines de l'accueil, de la maintenance et de l'animation, et attirera un public diversifié.

En espérant vous avoir apporté toutes les explications nécessaires, je vous prie de croire, Madame la Conseillère, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Stéphanie SCAILQUIN
Échevine

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

Tél. 32(0)81 24 69 92
E-mail : stephanie.scailquin@ville.namur.be